

L'UNESCO est pro-avortement : la preuve par Barcelone

Author : Jeanne Smits

Categories : [avortement](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 11 février 2012



Des « experts » de la Chaire UNESCO de bioéthique de l'Université de Barcelone (UB), entourés d'avocats, de médecins experts en contraception et sexualité (*sic*) ont demandé lors d'un séminaire universitaire la mise en place d'un registre unique et public des médecins objecteurs de conscience par rapport à l'avortement, afin d'améliorer l'accès des femmes à l'« IVG ».

La titulaire de la chaire, qui dirige également l'Observatoire de la bioéthique et du droit et l'Association Bioéthique et droit de cette université, Maria Casado, a clairement expliqué à la presse que l'objectif visé était de garantir le *libre droit* des femmes de mettre fin à leur grossesse.

Depuis la mise en place dans certaines provinces d'une obligation d'inscription sur des registres – en principe privés – des médecins objecteurs de conscience, les médecins pro-vie ont protesté contre ce fichage et ce flicage.

Maria Casado a invoqué l'exemple britannique en expliquant que si ce pays dont les habitants sont jaloux de leur intimité peut mettre cela en place, l'Espagne aussi...

Elle a ajouté qu'elle reconnaît aux objecteurs le droit d'adopter leur position mais estime qu'ils doivent toujours la faire connaître avant d'entrer au bloc opératoire et que cette objection doit connaître des limites, dès lors que la santé de la femme est en danger. Ainsi, au Ve séminaire de la chaire UNESCO tenu à Barcelone sur le thème « l'avortement et l'objection de conscience », il s'agissait surtout de demander que celle-ci soit cadrée, circonscrite, limitée : « Le plus important est que l'on respecte les droits dans une société démocratique » – droit de la femme, donc, contre droit du médecin.

Pour bien enfoncer le clou Maria Casado a ajouté que l'objection de conscience est par nature individuelle : « **Lorsqu'elle se transforme en quelque chose de collectif pour des motifs idéologiques, l'affaire se transforme en désobéissance civile.** » La faute à qui ? A l'Eglise catholique, bien sûr, nommément désignée par Mme Casado comme promotrice de l'objection de conscience contre la loi d'avortement.

Et pourquoi refuser une objection collective ? Parce que « **l'objecteur ne prétend pas changer la norme, il se soustrait seulement à son accomplissement pour des raisons de conscience personnelle** ».

L'universitaire parrainée par l'UNESCO a également dénoncé la volonté du gouvernement Rajoy de modifier la loi d'avortement en un sens restrictif et a ajouté un peu de lutte des classes à son propos en dénonçant les difficultés de celles qui sont plus pauvres et sans ressources culturelles pour accéder à l'avortement.

Outre des associations faisant la promotion de la contraception, la Généralité de Catalogne a officiellement apporté son soutien à cet événement.

Un petit mot sur l'UNESCO, pour finir : voici le [site officiel](#) de la chaire UNESCO de bioéthique en question. Elle a pour objectif la promotion des Droits humains et une « conception de la bioéthique pluridisciplinaire, laïque et flexible », avec une dimension internationale puisque ses travaux doivent rayonner dans es pays en voie de développement, en Amérique latine notamment.

Elle entend également former des personnes appelées à siéger dans des comités de bioéthique.

En 2003, LifeSite [attirait](#) déjà l'attention sur un document de l'UNESCO réclamant « l'avortement à la demande » pour les femmes et les jeunes filles.

© [leblogdejeannesmits](#)

